



# L'AVIS DES DÉCHETS<sup>+</sup>

## LE SUPPLÉMENT | #05 | JUILLET 2021



### REDEVANCE 2021 :

#### Particuliers équipés de bacs

##### PART FIXE <sup>(1)</sup> annuelle

Volume bac NOIR	120 L	180 L	240 L	360 L	660 L
de 0 à 6 levées / an	148,50 €	204,50 €	259,50 €	294,50 €	349,50 €

dont forfait Emballages (15 €/an)

dont participation à la TGAP (10 €/an)

+ 4 ouvertures gratuites des conteneurs enterrés d'ordures ménagères / an

+ 10 entrées en déchèterie / an

##### PART VARIABLE

Volume bac NOIR	120 L	180 L	240 L	360 L	660 L
au-delà de 6 levées / an	5 € / levée	6 € / levée	7 € / levée	8 € / levée	14 € / levée

au-delà de 4 ouv. du conteneur ent. d'ordures ménagères / an  
1,50 € / ouverture

au-delà de 10 entrées en déchèterie / an  
6 € / entrée

#### Particuliers en apport volontaire exclusif <sup>(2)</sup>

##### PART FIXE <sup>(1)</sup> annuelle

Conteneur d'ordures ménagères	80 L
de 0 à 26 ouvertures / an	184,50 €

dont forfait Emballages (15 €/an)

dont participation à la TGAP (10 €/an)

+ 4 ouvertures gratuites du conteneur d'ordures ménagères / an (= au total 30 ouvertures / an)

+ 10 entrées en déchèterie / an

##### PART VARIABLE

Conteneur d'ordures ménagères	80 L
au-delà de 30 ouvertures / an	1,50 € / ouverture
au-delà de 10 entrées en déchèterie / an	6 € / entrée

(1) la part fixe est obligatoire, même s'il n'y a pas de consommation du service dans l'année (elle comprend vos droits d'accès au service)

(2) conteneur enterré ou semi-enterré

(3) votre redevance est complétée par une facture du bailleur qui tient compte du service de collecte

**TGAP** : taxe générale sur les activités polluantes

**OMR** : ordures ménagères résiduelles (bac ou sac noir)

**CS** : collecte sélective (bac jaune)

**PAV** : point d'apport volontaire (conteneur enterré)

**EMB** : emballages

#### Particuliers équipés de bacs collectifs <sup>(3)</sup>

##### PART FIXE <sup>(1)</sup> annuelle

10 entrées en déchèterie / an  
118,50 €

dont participation à la TGAP (10 €/an)

+ 4 ouvertures gratuites des conteneurs enterrés d'ordures ménagères / an

##### PART VARIABLE

au-delà de 4 ouv. du conteneur ent. d'ordures ménagères / an  
1,50 € / ouverture

au-delà de 10 entrées en déchèterie / an  
6 € / entrée

### Calculer votre PART VARIABLE

rendez-vous sur [www.sycodem.fr](http://www.sycodem.fr)

rubrique « Votre redevance : la tarification / Simuler votre redevance »

#### Professionnels ?

Vous bénéficiez de collectes et de redevances spécifiques : créez votre compte sur [www.sycodem.webusager.fr](http://www.sycodem.webusager.fr) ; ou connectez-vous sur [www.sycodem.fr](http://www.sycodem.fr) (rubrique « professionnels ») ; ou contactez-nous.

# Pourquoi ma facture 2021 augmente-t-elle ?

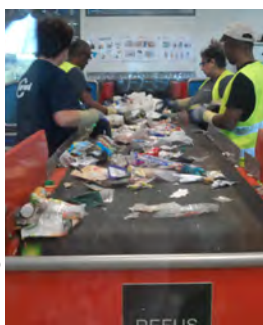
Centre d'enfouissement du  
Tailleur-de-Ste-Gemme



## Participation à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)

La TGAP est une taxe payée par les collectivités et qui s'applique à l'enfouissement des tonnages d'ordures ménagères, des emballages non-triés et du tout-venant des déchèteries. Au plan national, la politique fiscale en matière de déchet est pénalisante et la TGAP continue donc d'augmenter en France, pour passer progressivement de 18 €/tonne enfouie à 65 €/tonne à l'échéance 2025. Cette évolution impacte fortement les collectivités, y compris celles dont les résultats de tri et les efforts de réduction des déchets sont visibles comme en Vendée. Les élus sont mobilisés auprès du gouvernement pour faire évoluer ce dossier.

Chaîne de tri du centre de tri des  
emballages Vendétri



## Dégradation du prix de revente des matériaux

Vos déchets collectés, en dehors des déchets non-valorisables (ordures ménagères, emballages non-triés et tout-venant des déchèteries) sont revendus pour être valorisés. Mais les cours mondiaux de certains matériaux sont fortement dévalués :

- en 2019, 1 tonne de cartonnage trié était rachetée 50 € par les recycleurs ; en 2021, le prix est fixé à 20 €/tonne
- en 2019, 1 tonne de papier trié était rachetée 98 € par les recycleurs ; en 2021, le prix est fixé à 20 €/tonne
- en 2019, 1 tonne de plastique trié était rachetée 150 € par les recycleurs ; en 2021, le prix est fixé à 95 €/tonne
- en 2019, 1 tonne de verre trié était rachetée 24 € par les recycleurs ; en 2021, le prix est fixé à 18 €/tonne

Bac jaune refusé à la collecte des  
emballages



## Conséquences d'un bac jaune mal trié

En cas d'erreurs de tri, les bacs jaunes sont parfois refusés à la collecte. Dans certains cas, le bac a été vidé sans qu'il soit possible de retirer les erreurs. Une fois au centre de tri départemental, ces erreurs polluent l'ensemble du flux des emballages. Ces quantités de déchets non-conformes sont enfouies sans avoir été valorisées. Ces déchets s'ajoutent donc aux tonnages taxés durement par la TGAP (voir ci-dessus) alors qu'ils auraient pu être évités. Indirectement, ces erreurs de tri impactent la grille tarifaire et donc l'ensemble des redevables.

*Les erreurs les plus fréquentes : masque jetable, papier, lingette, essuie-tout, plastique autre qu'emballage ménager, ordures ménagères en sac ou en vrac... Le bon réflexe : « Trivaou » (voir ci-dessous)*

## Rappels



Les crédits compris dans la part fixe de votre redevance (levées de bacs, entrées en déchèteries, ouvertures du conteneur d'ordures ménagères), tout comme le montant, sont annuels. Dans le cas d'un emménagement/déménagement, **les crédits sont proratisés à la période exacte d'occupation du logement**. Même procédure dans le cas d'un changement de volume des bacs.



## Où déposer tel ou tel déchet ? Un doute sur les consignes de tri ?

Consultez TRIVAOU sur [www.trivalis.fr](http://www.trivalis.fr) ; ou téléchargez l'appli sur Apple Store et Play Store. Vous pourrez saisir le nom du déchet et votre commune, pour connaître sa destination (bac jaune, bac noir, verre, papier, déchèterie ?).



La lettre d'information du Sycodem · [www.sycodem.fr](http://www.sycodem.fr) · Directeur de la publication: Stéphane GUILLON  
Rédaction & réalisation: Sycodem Sud Vendée · ISSN : en cours

